

**Conseil Communautaire
Du 24 juin 2021
à 20h à la salle des fêtes de La Tuilière**

Étaient présents : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, PRAS Séverine, LABOURE Charles, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Était présent pour les services de la CCPU : AVRARD Emmanuel.

Étaient présents pour les services de l'EHPAD : MENE Sabine, FAFOURNOUX Karine, CAPRON Christophe.

Absents ayant donné procuration : Aucun

Absents excusés : LOIZZO Laurent, Kévin PROST, Ghislaine DIAS.

Ordre du jour :

Séance publique :

- Demande de soutien / Intervention des représentants de l'EHPAD ;
- Approbation du Compte Rendu de la séance du 27 mai 2021 ;
- Avancement du Contrat de relance et des transition énergétique ;
- Avancement du projet Coworking ;
- Gestion des déchets / étude d'aide à la décision ;
- Association Abri-toit / demande de soutien ;
- Signature de la convention pour l'animation du PAT ;
- Adhésion à l'ADIL ;
- Modification de la régie de recettes.

Séance publique :

Au préalable, M. LABOURE remercie les représentants de la Commune de La Tuilière de bien vouloir accueillir le Conseil Communautaire.

Il propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour avec la modification de la régie de recettes.

Les membres de l'assemblée acceptent cette proposition.

1/ Demande de soutien / Intervention des représentants de l'EHPAD :

M. LABOURE accueille les représentants de l'EHPAD et les remercie de leur présence.

Après un mot d'introduction, M. Pascal PONCET invite Mme FAFOURNOUX à présenter le projet d'aménagement de la terrasse sur la façade Sud du bâtiment.

Mme FAFOURNOUX témoigne des difficultés rencontrées pendant la crise sanitaire. Elle indique que dans ce contexte, le personnel de l'établissement a constaté qu'il était crucial de disposer d'un espace sécurisé permettant aux résidents et aux familles de disposer d'un espace modulable permettant de sortir à l'extérieur sans forcément emprunter l'entrée principale.

Mme FAFOURNOUX remet aux membres de l'assemblée une esquisse de ce que pourrait être le futur aménagement. Elle précise que ce projet pourrait être évolutif et être réalisé en plusieurs tranches de travaux.

M. Pascal PONCET indique que l'intervention M. CHABANNE, l'architecte qui a réalisé le bâtiment est nécessaire pour évaluer précisément les travaux à envisager.

M. LABOURE informe l'assemblée que les membres du bureau proposent que la CCPU prenne à sa charge la mission de l'architecte qui permettra de lancer cette opération.

En effet, il indique que ces éléments sont indispensables aux partenaires pour se positionner sur l'octroi d'un soutien financier pour ce projet.

M. Pascal PONCET propose d'assister les services dans l'élaboration du cahier des charges de cette étude. La consultation pourrait être envisagée pour le mois de juillet.

Mme MONAT évoque la possibilité de faire appel à un financement participatif pour ce projet.

Répondant aux questions de l'assemblée, M. CAPRON indique que les effectifs de l'EHPAD progressent de nouveau ces derniers mois et que la situation s'améliore peu à peu sur ce point.

Concernant le projet, Mme FAFOURNOUX indique que des financements ont d'ores et déjà été mobilisés pour environ 16 000€ auprès de la fédération hospitalière et de la GMF.

M. LABOURE remercie les membres de l'EHPAD pour cette intervention. Il profite de cette occasion pour adresser au nom de l'assemblée et de la population ses remerciements pour l'implication et le dévouement dont a fait preuve tout le personnel de l'établissement pendant la crise sanitaire.

Suite au débat, les membres du Conseil Communautaire acceptent prendre en charge la prestation de l'architecte pour lancer cette opération.

2/ Approbation du Compte Rendu de la séance du 27 mai 2021 :

M. SIETTEL étant absent lors de la dernière séance du Conseil Communautaire, il décide de s'abstenir.

Le compte rendu est adopté sans observation.

3/ Avancement du Contrat de relance et de transition écologique :

M. LABOURE rappelle que pour accompagner la relance économique sur les territoires, l'Etat propose aux intercommunalités d'élaborer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE).

Conclus pour la durée du mandat municipal de 2020-2026, ils ont vocation à regrouper les dispositifs existants au sein d'un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat et ses opérateurs.

Ces contrats pourront être amendés en continu pour intégrer de nouveaux projets et tenir compte d'évènements survenant sur le territoire. Néanmoins pour obtenir des financements, les projets devront figurer au CRTE.

Dans ce cadre, Roannais Agglomération, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER) se sont associées, en accord avec la Préfecture du Département de la Loire, pour élaborer un contrat commun.

Afin de permettre l'élaboration de ce contrat, la coordination du travail de préparation a été confiée aux services de Roannais Agglomération.

A ce jour, 280 projets ont été répertoriés dont 34 sur la CCPU.

Initialement, l'Etat souhaitait avoir contractualisé le CRTE avant le 30 juin 2021. Au vu de la programmation des assemblées communautaires sur les 3 territoires, l'échéance a été repoussée à fin juillet.

Le projet de CRTE est en cours de finalisation. Des ajouts vont être intégrés au projet de contrat à la demande des services de l'Etat.

Le projet de contrat doit être examiné en COPIL le 25 juin prochain en Sous-Préfecture.

Il sera soumis pour signature au Conseil Communautaire du 22 juillet prochain.

La signature officielle avec Mme la Préfète interviendra fin juillet.

4/ Avancement du projet Coworking :

M. SIETTEL rappelle que la CCPU envisage d'ouvrir un espace test coworking dans un bâtiment appartenant à la commune de Les Salles à l'automne prochain.

Un groupe de travail a été formé pour suivre ce projet et formuler des propositions à l'assemblée communautaire.

Les membres du groupe de travail convergent vers une approche en 3 phases :

- Lancement d'un espace pilote sur Les Salles et/ou St Romain d'Urfé en octobre/novembre 2021
- A moyen terme, lancement d'un autre espace sur St Just en Chevalet
- A plus long terme, mise en place d'un 3ème espace sur la partie Nord du territoire

A terme, les 3 espaces pourraient avoir chacun une spécificité (Cible différenciée pour chacun des espaces).

M. SIETTEL informe également ses collègues de l'état d'avancement du projet sur la commune de Les Salles.

Il rappelle que les travaux sont réalisés et financés par la commune et que la fin des travaux est programmée pour octobre prochain.

Caractéristiques du local :

Local de 90 m² composé :

- D'une salle de réunion de 16 m² (6 personnes)

- D'un open-space de 46 m² décomposé en 2 blocs (1 bloc pour 4 coworkers et 1 autre pour 3 personnes)
- Des sanitaires
- D'une kitchenette
- D'un balcon couvert de 25m²

Pour l'occupation du local, la commune de Les Salles propose à la CCPU une location selon les modalités suivantes :

- 150 € /mois jusqu'à fin 2022.
- 200 €/mois sur année 2023.
- 250 €/mois par la suite.

M. SIETTEL indique que le règlement intérieur de cet espace est en cours d'élaboration.

Il présente les modalités de fonctionnement envisagées pour cet espace :

- Réserver l'espace de coworking aux personnes exerçant leurs activités principalement sur ordinateurs telles que des indépendants, des télétravailleurs ou des étudiants ;
- Rendre accessible l'espace 7j/7 et 24h/24 via la mise en place d'un système de réservation avec paiement en ligne et d'un digicode.

Au niveau de la tarification aux usagers, M. SIETTEL expose les propositions du groupe de travail :

- Par poste de travail : 6€ TTC la ½ journée, 10€ la journée, 90€ les 10 jours.
- Pour la salle de réunion : 30 € la ½ journée.

Il est proposé d'inclure dans ces tarifs l'accès à la fibre optique, l'accès libre à l'espace détente et la cuisine, et un forfait de 20 photocopies ou impressions A4.

M. SIETTEL informe ses collègues de l'état d'avancement des consultations engagées jusqu'à présent :

- Pour la fourniture du mobilier : le groupe de travail a élaboré une liste de mobilier indispensable pour meubler cet espace et a contacté différents fournisseurs (Le budget prévisionnel : environ 10 000€.)

Suite aux échanges sur ce sujet, il est envisagé de faire appel à une entreprise sur Villeurbanne spécialisée qui propose tout type de matériel (neuf et occasion).

- Pour la gestion des réservations : Un devis a été demandé auprès de l'entreprise UGO pour l'accompagnement à la sélection d'un logiciel de gestion et de réservation ainsi que le développement d'un connecteur qui génère un code pour la serrure à chaque commande via le logiciel. (Devis : 2 064€ TTC + 590€ / an pour la location du logiciel).
- Pour le copieur : Un devis a été sollicité pour la location d'un photocopieur connecté aux comptes des utilisateurs. (Devis en attente).
- Elaboration de flyers pour diffuser largement sur le territoire.

Les membres de l'assemblée valident ces orientations et acceptent que le Président valide les différents devis dans le cadre de sa délégation.

Les flyers sont remis aux communes pour distribution auprès des hébergeurs et des commerces.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil Communautaire.

5/ Gestion des déchets / étude d'aide à la décision :

M. LABOURE invite Mme ROUX à présenter cette question.

Mme ROUX expose qu'un travail partenarial a été engagé avec CCVAI pour mutualiser des actions dans le domaine de la gestion des déchets.

Les principaux sujets identifiés sont les suivants :

- Le renouvellement des marchés,
- La collecte des biodéchets
- Le développement du compostage
- la mise en place d'un Plan de Prévention.

Une réunion s'est tenue le 4 juin avec les représentants de la CCVAI pour évoquer ces différents sujets.

A l'issue de cette réunion, les principales orientations retenues sont les suivantes :

1/ Solliciter une prolongation des marchés de collecte pour une durée de un an afin d'intégrer la collecte des biodéchets au marché. (Rencontre prévue avec les prestataires, délibération à suivre en juillet sur ce sujet).

2/ Lancer une étude « d'aide à la décision » avec pour objectifs les points suivants :

- Etablissement d'un rapport de diagnostic concernant la gestion actuelle des déchets par l'EPCI
- Définition d'une nouvelle stratégie avec proposition de scénarios avec analyse des impacts de chaque solution proposée (y compris analyse financière prospective concernant l'évolution de la REOM sur CCPU)
- Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du scénario choisi ;

+ en option :

- Assistance à la rédaction des marchés pour la prochaine consultation des marchés de collecte
- Aide à l'élaboration le plan de communication (foyers, gros producteurs...)

3/ Mener des actions de prévention mutualisées à l'échelle des deux territoires (sans affectation de moyens supplémentaires dans un premier temps).

Mme ROUX indique qu'une rencontre est programmée le 8 juillet prochain pour travailler sur le cahier des charges de cette étude si les 2 EPCI sont d'accord sur la marche à suivre.

A ce stade des discussions, il est proposé à l'assemblée :

- de travailler à l'établissement d'un groupement de commandes avec CCVAI pour lancer cette étude d'aide à la décision ;
- d'autoriser le président à rentrer en négociation avec les prestataires de collecte pour obtenir une prolongation d'un an pour les marchés de collecte.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions.

6/ Association Abri-toit / demande de soutien :

M. LABOURE invite Mme PRAS à présenter cette question.

Mme PRAS rappelle que l'association ABRI'TOIT a été créée pour venir en aide aux familles expulsées et aux migrants. Son but est d'apporter une aide et un soutien aux personnes de toutes nationalités déplacées de force ou par nécessité de leur logement et se trouvant en situation d'extrême vulnérabilité.

L'association ABRI'TOIT intervient prioritairement pour venir en aide aux familles avec des enfants à charge. Elle s'occupe notamment de la problématique de l'hébergement, et de l'assistance aux migrants dans leurs démarches administratives. L'association suit à ce jour 21 familles.

Mme PRAS indique que l'association sollicite une aide financière de 700€ auprès de la CCPU pour poursuivre son action.

Elle précise que la CCPU avait déjà apporté son soutien à cette association dans le passé en octroyant une aide de 500€ en 2019.

Suite au débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'octroyer une aide de 700€ à cette association.

7/ Signature de la convention pour l'animation du PAT :

M. LABOURE indique que depuis 2018, les intercommunalités du Roannais ont repris le travail engagé dans le cadre du programme LEADER et notamment la réflexion conduite autour de l'alimentation. Elles se sont partagé les tâches pour aboutir au dépôt d'une candidature, déposée par Roannais Agglomération, afin d'obtenir le label Projet Alimentaire Territorial.

Le projet du Roannais vise à répondre à 6 enjeux : Produire mieux / Approvisionner localement / Consommer local / Consommer mieux / Réduire le gaspillage / Valoriser le patrimoine.

Les objectifs poursuivis sont de :

- Rapprocher des consommateurs et des producteurs en prenant également en compte les distributeurs
- Développer l'accroche « gastronomie » pour plus d'attractivité
- Favoriser le « manger meilleur » pour préserver la santé des citoyens
- Accompagner les publics face à l'insécurité alimentaire
- Prendre en compte l'impact du réchauffement climatique sur les ressources naturelles
- Continuer de limiter la consommation du foncier agricole et des espaces naturels
- Développer une culture anti-gaspi
- Soutenir la restauration collective dans sa volonté de cuisiner local et sain en lien avec la loi EGAlim

La formalisation de la candidature a mis en avant la nécessité de garantir une animation de la démarche pour garder la dynamique territoriale et permettre la concrétisation d'actions.

En complément d'une partie du temps de travail du poste déjà mutualisé dans le cadre des démarches partenariales, il est proposé de faire appel à un poste d'ingénierie complémentaire (0,6 ETP) et de prévoir des dépenses relatives à la concrétisation d'actions.

Ce poste serait intégré au sein des effectifs de Charlieu Belmont Communauté et serait mutualisé l'échelle des 5 EPCI. (Coût prévisionnel pour la CCPU 1470€ /an)

Les membres de l'assemblée valident cette proposition à l'unanimité.

8/ Adhésion à l'ADIL :

M. LABOURE expose que l'ADIL est une association qui apporte une information complète, objective et personnalisée sur toutes questions juridiques financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme.

L'ADIL intervient en appui des collectivités mais s'adresse également à toutes personnes qui cherchent à construire, acheter, louer, vendre, faire des travaux...

En 2020, 13 691 consultations réparties sur le centre de Saint-Etienne, l'antenne de Roanne et la permanence de Montbrison ont été réalisées.

L'association demande le renouvellement de l'adhésion sur la base d'un montant de 0,11 centimes par habitant soit 575€ comme en 2020.

Les membres de l'assemblée valident cette proposition à l'unanimité.

9/ Modification de la régie de recettes :

M. LABOURE rappelle que la CCPU dispose d'une régie de recettes pour la vente de différents produits.

Les règles relatives à ces régies ont été établies par délibération en date du 22 septembre 2011 modifiées le 29 janvier 2015 et le 20 septembre 2018.

M. LABOURE propose d'intégrer à la régie de recettes la vente de topoguide de l'ESPACE VTT au prix de 20€/unité ;

Il propose également de procéder à un toilettage de la régie en supprimant les produits suivants qui sont inscrits dans la régie mais qui ne sont plus disponibles à la vente :

- Guide Chamina des Monts de la Madeleine ;
- Composteurs 600l ;
- Conteneurs 360l ;
- Conteneurs 750l ;
- Photocopies noir et blanc et couleur pour les particuliers, pour les organismes institutionnels.

Les membres de l'assemblée valident cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
